



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assistants d'éducation

Question écrite n° 31597

Texte de la question

M. Florent Boudié attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la suppression de postes d'assistants d'éducation sur sa circonscription. En Gironde, dans le premier degré, 53 équivalents temps plein (ETP) d'assistants d'éducation (AED) vont être supprimés sur un total de 65 ETP, ce qui représente plus d'une centaine de postes. Ces suppressions de poste sont très mal vécues par les équipes pédagogiques et les parents d'élèves, et cela à juste titre. En effet, dans le premier degré, les AED sont recrutés pour exercer des fonctions d'assistance à l'équipe éducative, notamment pour l'encadrement et la surveillance des élèves, y compris en dehors du temps scolaire. Outre l'accueil et l'emploi de vie scolaire attaché à la direction, ceux-ci interviennent souvent en soutien Tice (technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement), aident au travail en groupe, à l'encadrement et l'élaboration de projets, à l'animation de la bibliothèque, à l'aide aux dispositifs collectifs des élèves handicapés et permettent souvent la tenue de sorties de classes... Il lui rappelle également qu'en milieu rural ces postes font partie intégrante de l'organisation des établissements scolaires et qu'à ce titre, ils remplissent de réelles et importantes missions. Or, sur le réseau Réussite scolaire (RSS) de Castillon, quatre postes ont été supprimés à Sainte-Terre, Sainte-Radegonde, Saint-Magne et Castillon. C'est également le cas à Libourne, Sainte-Foy-la-Grande ou encore sur le RSS de Lussac. Il lui demande donc, au regard de l'importance de ces AED pour nos établissements, de bien vouloir expliquer les raisons qui ont présidé à cette décision, ainsi que les critères appliqués pour le choix des écoles visées par cette mesure, et enfin de préciser si le dispositif « plus de maître que de classes » viendra compenser la disparition des AED dans les écoles.

Texte de la réponse

Les assistants d'éducation sont essentiels au bon fonctionnement des établissements. Ils apportent un soutien indispensable à l'équipe éducative pour l'encadrement et la surveillance des élèves, pour l'assistance pédagogique dans les établissements de l'éducation prioritaire et pour l'aide à l'accueil et à l'intégration scolaires des élèves en situation de handicap, y compris en dehors du temps scolaire. À la rentrée 2012, 2 000 assistants d'éducation et 500 assistants de prévention et de sécurité sont venus renforcer la présence d'adultes dans les établissements. À la rentrée 2013, les crédits délégués aux académies n'ont pas été réduits. Cependant, la priorité que constitue la maîtrise des finances publiques, l'augmentation du SMIC qui concerne les assistants d'éducation, l'aide aux élèves en situation de handicap et l'augmentation du nombre de boursiers ont conduit à une rationalisation des dépenses. Toutefois, les académies vont bénéficier de l'apport de 6 000 nouveaux emplois d'avenir professeur dès la rentrée 2013 qui s'ajouteront aux 4 000 créés en janvier dernier, du renouvellement de 12 000 contrats aidés et de la création, à la rentrée 2013, de 30 000 nouveaux contrats aidés. L'ensemble de ces moyens nouveaux permettra de renforcer très significativement la présence d'adultes dans le domaine de la vie scolaire et de l'aide pédagogique aux élèves. Dans le département de la Gironde, l'enveloppe pour le premier degré de postes d'assistants d'éducation, créés initialement en 2003 en soutien d'un plan de lutte contre l'illettrisme, a vu ces dernières années les missions attribuées se diversifier à l'initiative des directeurs et perdre leur cohérence de départ, à la fois sur le plan pédagogique et du point de vue de l'équité

territoriale. Aussi, dans un contexte de maîtrise des dépenses, ces emplois ont-ils dû faire l'objet de retraits. S'agissant des retraits d'assistants d'éducation concernant les missions diverses du premier degré et qui s'exercent en lien avec l'environnement des élèves, ces emplois seront systématiquement remplacés, à compter de la rentrée, par des contrats aidés dont la mission d'assistance administrative aux directeurs d'école a été élargie à une aide éducative auprès des professeurs des écoles. Enfin, dans le cadre de la refondation de l'école, le dispositif « plus de maîtres que de classes » va permettre de renforcer les moyens pédagogiques dans les écoles des secteurs les plus défavorisés. La préparation de la carte scolaire 2013 en Gironde s'est inscrite, notamment dans cet objectif, à concurrence de 25 postes pour le département (40 écoles au total). C'est, par exemple, le cas de l'école élémentaire et de la maternelle de Sainte-Foy-la-Grande. Ce dispositif n'enlève rien à la vigilance qui s'exerce chaque année en matière de carte scolaire 1er degré, tout particulièrement sur les territoires ruraux.

Données clés

Auteur : [M. Florent Boudié](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31597

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7094

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 10075